

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-003

Date de convocation : 10 février 2025

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le **18 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, MARTIN, GIORGIO, BURLET, BOBICHON, COQUARD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes PETER, REVOL, NELIAS

Secrétaire de séance : Mme Agnès NELIAS

### Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme 2025-2030, définit 5 axes d'intervention dans les territoires :

- Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs :
  - Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux
  - Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages
  - Mobiliser des ressources de substitution
  - Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels
- Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
- Améliorer la qualité des eaux des milieux
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
  - Gérer durablement les services d'eau potable
  - Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau
  - Favoriser une gestion globale de l'alimentation en eau potable
  - Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents
- Préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

Monsieur le Président rappelle que :

- La nappe du Garon a été classée en ZRE.
- Le SIDESOL a signé le contrat de bassin du Garon porté par le SMAGGA qui permet d'obtenir un engagement de l'Agence de l'Eau pour le financement de certaines actions sur le territoire du bassin versant du Garon pour la période 2022-2024. Le SIDESOL intervient dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau. Ces actions sont en cours de finalisation.
- Un PTGE, également porté par le SMAGGA, devrait être adopté dans l'année
- Un contrat Eau et Climat est en projet.

Economiser l'eau est l'objectif du programme de renouvellement des conduites établi chaque année à partir des casses recensées au cours des années précédentes. A ce titre, il est donc proposé de faire un dossier de demande de subvention pour cette opération pour le montant global du programme de renouvellement estimé à 2 500 000 € pour l'année 2025.

Par ailleurs, la problématique des CVM implique le renouvellement de canalisations PVC avec une enveloppe financière estimée à 300 000 € pour l'année 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-200080786-20250218-2025\_003-DE

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12<sup>e</sup> programme, pour la réalisation de ces opérations qui s'élèvent à un montant estimatif de 2 800 000€,
- **Décide** de réaliser ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance  
Agnès NELIAS



Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-200080786-20250218-2025\_003-DE